

Politique d'utilisation du logo

Adoptée lors de la rencontre du conseil d'administration du 20 septembre 2012

Mise à jour adoptée au conseil d'administration du 15 mars 2016.



Table des matières

1. Identité visuelle :	3
Le logo.....	3
Les mains.....	3
La vignette de la TROCL.....	4
2. Balises d'utilisation du logo et de l'image de la TROCL.....	5
Balises pour les MEMBRES :	5
Balises pour les PARTENAIRES :	5
Utilisation non-autorisée.....	6
3. Normes graphiques	7
Logo couleur et monochrome noir/blanc.....	7
Vignette en couleur et monochrome noir/blanc:	7
Couleurs de référence de l'identité visuelle de la TROCL :	7
Zone de dégagement :	8
Exemples d'utilisations proscrites pour le logo et la vignette :	9

1. Identité visuelle :

Lors du conseil d'administration du 23 février 2012, les administratrices et les administrateurs de la TROCL ont adopté un nouveau logo afin d'actualiser l'image corporative de l'organisme. En plus, la TROCL s'est dotée d'une image corporative lors du conseil d'administration du 24 avril 2012, illustrée sur différents outils promotionnels dont l'affiche, le dépliant et la carte d'affaires. Une vignette « Nous sommes membres de la TROCL » a aussi été ajoutée à l'identité visuelle du regroupement.

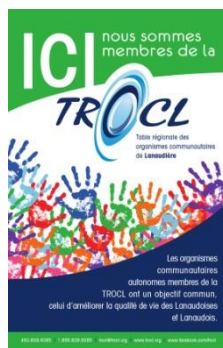
Le logo



Explication du logo

Le mouvement circulaire du O de la TROCL signifie l'aspect évolutif du milieu communautaire donc le fait qu'il est vivant et en constante évolution. Le caractère gras utilisé pour « Lanaudière » démontre l'aspect régional de la TROCL. En effet, il existe d'autres regroupements du même type dans 15 autres régions administratives du Québec.

Les mains



Explication des mains

Parce que chaque empreinte est unique, les mains colorées présentes sur l'affiche, la carte d'affaires, la papeterie caractérisent les individus qui ensemble, forment un groupe.

Les OCA sont présents et les différentes couleurs démontrent la diversité des OCA. La main exprime aussi la notion d'entraide, de soutien, de prise de parole.

La vignette de la TROCL



Explication de la vignette :

La vignette est un outil pour démontrer l'appartenance au mouvement communautaire autonome de Lanaudière.

Version couleur : <http://www.trocl.org/docref/65062-Vignette%20TROCL-coul-HR.jpg>

Version monochrome : <http://www.trocl.org/docref/65062-Vignette%20TROCL-nb-HR.jpg>

2. Balises d'utilisation du logo et de l'image de la TROCL

La TROCL, étant un regroupement de plusieurs organisations, est une instance dont le logo peut être véhiculé à plusieurs occasions. Voici les balises pour guider les membres et les partenaires de la TROCL dans l'utilisation du logo ou de l'image de la TROCL.

Balises pour les MEMBRES :

Pour indiquer leur appartenance au mouvement communautaire autonome. Les membres sont invités et encouragés à **utiliser la vignette de la TROCL** dans leur communication d'organisme tout en respectant les normes graphiques. L'utilisation de la vignette par les membres est :

Automatiquement acceptés et ne requiert aucune autorisation spécifique lorsqu'ils sont utilisés dans le rapport d'activités et sur le matériel promotionnel comme les affiches de l'organisme, les dépliants, le site Web, leur couverture Facebook ou en signature de courriel

Soumis à une demande d'autorisation de la permanence lorsqu'ils sont utilisés dans :

1. Un document, une photo, une vidéo destinée aux médias
2. Une vidéo
3. Une publicité

Le contenu en lien avec la vignette devra répondre aux critères et aux valeurs de l'action communautaire autonome, ne pas être en opposition ou en apparence d'opposition à la plateforme de revendications communes de la TROCL, et ce, tout en étant solidaire à l'ensemble des membres et de ces secteurs.

Ces critères ne sont pas exclusifs, d'autres critères peuvent également être mis de l'avant selon les enjeux collectifs et la réalité du milieu au moment où la demande est acheminée à la permanence de la TROCL à trocl@trocl.org.

Exemple de refus :

- *Non solidaire : Un communiqué de presse défend un organisme tout en étant en compétition avec d'autres organismes.*
- *Ne respecte pas la plateforme de revendications communes : une vidéo qui fait l'éloge de la privatisation des services publics.*

Balises pour les PARTENAIRES :

Pour indiquer un partenariat avec le regroupement

Il arrive que la TROCL soit partenaire dans le cadre d'activités particulières avec des membres ou des organisations régionales. À cet effet, **le logo de la TROCL** pourrait être apposé dans la section réservée aux partenaires. Avant impression du matériel promotionnel, une validation

écrite auprès de la permanence de la TROCL doit avoir lieu et respecter les normes graphiques présentées dans ce document. Il est de mise que pour apposer le logo de la TROCL, **cette dernière doit être engagée dans le partenariat qu'on désire illustrer.**

Utilisation non-autorisée

Considérant important que son logo et son image soient utilisés convenablement, la TROCL se réserve le droit de demander à quiconque utilisant son image sans l'autorisation préalable de retirer tout le matériel sur lequel la TROCL est représentée.

Pour s'assurer d'une bonne utilisation du logo, tous les membres et partenaires sont invités à prendre connaissance des normes graphiques et de contacter la permanence de la TROCL.

3. Normes graphiques

La TROCL invite ses membres ainsi que ses partenaires à utiliser son logo pour leurs documents de communication et de marketing. Les présentes normes doivent **toujours** être mises en application afin d'assurer une présentation uniforme de l'image de la TROCL. Au moment d'utiliser l'image **le nom complet doit apparaître** en français.

Logo couleur et monochrome noir/blanc



Police du Logo : ITC avant-garde std **bk cn**

Couleur de police bleu pâle: RGB : 117-192-217 / HTML : 75c0d9

Vignette en couleur et monochrome noir/blanc:



Police de la vignette : ITC avant-garde std **bk**

Couleurs de référence de l'identité visuelle de la TROCL :

 **Bleu minuit TROCL :**
HSL : 215-98-41, RGB : 2-45-105, # 022d69

 **Logo marin TROCL :**
HSL: 231-100-56, RGB: 0-21-143, # 001588

 **Bleu pâle :**
HSL: 195-46-85, RGB: 117-192-217, # 75c0d9

 **Orange:**
HSL: 24-87-95, RGB: 242-116-31, # f27418

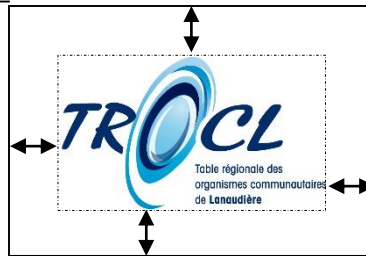
 **Vert:**
HSL: 145-93-66, RGB: 12-168-77, # 0ca84d

Zone de dégagement :

Il est important que **le logo ou la vignette ne soient pas coincés et qu'ils soient bien dégagés**. Il faut donc préserver un espace libre autour du logo et de la vignette, c'est-à-dire qu'aucun autre élément (*typographique, images, logos de partenaires, éléments artistiques ou bordures*) ne doit figurer ou empiéter dans cette zone de dégagement.

La distance de dégagement de référence est équivalente à la hauteur de la lettre « T » du nom TROCL présenter dans le logo.

Zone de dégagement
pour le logo



Zone de dégagement
pour la vignette :



Taille minimale :

Logo : Le logo ne peut jamais être inférieur à 1,5 cm de hauteur afin de préserver la lisibilité du nom.

Vignette : La vignette utilisée dans un document imprimé, ne peut jamais être inférieure à 2,5 cm de hauteur. Afin de préserver la lisibilité du nom.

Éléments graphiques du logo :

Le logo est composé de deux éléments. Le mouvement circulaire du O de la TROCL signifie l'aspect évolutif du milieu communautaire donc le fait qu'il est vivant et en constante évolution. Il fait partie intégrante de l'abréviation TROCL et ne peut être utilisé seul.

Le deuxième élément graphique du logo est le nom écrit au complet. Le caractère gras utilisé pour « Lanaudière » démontre l'aspect régional de la TROCL.

Exemples d'utilisations **proscrites** pour le logo et la vignette :

On ne doit pas modifier la disposition des éléments comme le texte :



Ne pas placer d'autres logos ou éléments à l'intérieur de la zone de dégagement :



Ne pas déformer le logo, ni l'étirer, ni l'incliner :



Ne pas modifier la nuance ou la résolution du logo.



Ne pas appliquer le logo sur un fond autre que blanc.



Variantes acceptables :

Fond de couleur qui réserve un cadre de dégagement



Pour obtenir de plus amples informations, prière d'envoyer un courriel à trocl@trocl.org